



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

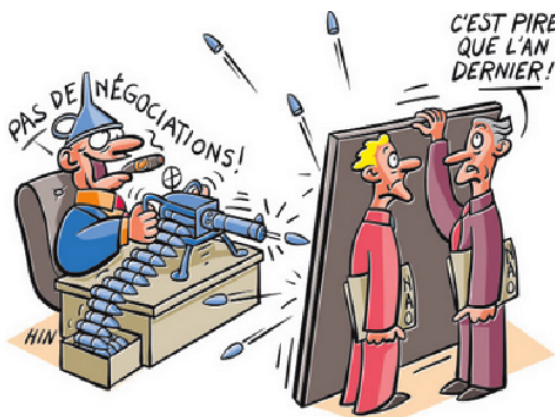
## NAO : UN ECHEC CUISANT !

**L**e contexte de la négociation salariale a été encore difficile pour cette année 2015. Nombreuses sont les entreprises filiales du Groupe La Poste qui véhiculent ce discours négatif en matière de négociations salariales. Médiapost n'échappe pas à la règle et en fidèle soldat a abordé les négociations (NAO) avec une volonté de ne donner que le strict minimum !

Le chiffre d'affaire de Médiapost en mai 2015 est équivalent à celui de mai 2014, alors comment expliquer aux salariés que ces résultats ne se soient pas concrétisés et traduits sur la feuille de paie. Les résultats de l'entreprise sont corrects au regard de la conjoncture actuelle, de plus ils ont été boostés par l'aide significative de l'Etat qui lui a versé le CICE.

Dès lors, pourquoi les salariés ne pourraient-ils pas également bénéficier d'un juste retour de leur investissement car ils font parti eux aussi de cette richesse dans l'entreprise !

Nous tenons à marquer par cette action notre profond désaccord sur les propositions de l'entreprise, une augmentation de 0.5 % pour les employés, ce qui correspond à une augmentation mensuelle brute pour un temps plein : de 7 euros. Une augmentation également de 0.5 % pour les agents de maîtrise et les cadres, mais toujours sous forme d'enveloppe individuelle attribuée. La CFDT n'est pas en accord avec des augmentations faites à « la tête du client » ! De plus, l'ensemble de ces mesures ne seront applicables qu'au 1er octobre 2015 !!!



OCTOBRE  
2015

JE VOTE  
CFDT

AVEC NOUS,  
DONNEZ DE LA VOIX  
À VOTRE VOIX

### Les mesures unilatérales retenues pour 2015 :

#### 1. Application des mesures NAO de branche.

MC mensuels-SDD		Ecart
Niveau	01/06/2015	
1.1	1457.52	
1.2	1539.00	81.00
1.3	1599.00	60.00
2.1	1659.00	60.00
2.2	1719.00	60.00
2.3	1779.00	60.00
3.1	1929.00	150.00
3.2	2079.00	150.00
3.3	2429.00	350.00
4	3129.00	700.00



CFDT SF3C  
23 rue d'Alleray 75015 Paris  
01 40 29 82 00  
www.cfdtsf3c.org

Médiapost ne fait qu'appliquer les augmentations de la Branche sans se préoccuper du tassement entre les différents niveaux. En effet après plusieurs années de vaches maigres,



les écarts entre les niveaux ne sont plus respectés et il devient urgent de reposer le problème de classification au sein de Médiapost, pour enfin sortir du dictat de la Branche...

## **2. Rémunération Femmes/Hommes.**

Une enveloppe de 20.000 € dédiée aux comblements des écarts constatés sera appliquée au 01/10/2015. Les décisions concernant ces revalorisations seront validées par les comités des rémunérations régionaux qui se réuniront en septembre 2015. La CFDT posera le problème lors d'un nouvel accord triennal. Sur ce sujet l'entreprise ne peut faire du bricolage sans en avoir un suivi avec les organisations syndicales. Médiapost ne doit pas s'affranchir des règles, un accord doit voir le jour pour que les mesures de droit sur l'égalité professionnelle soient définitivement appliquées!!!

## **3. Création de la fonction de Référent Distribution :**

Les missions de Référent Distribution, à côté des activités habituelles et prépondérantes du métier de distributeur, visent à assurer de façon régulière les opérations nécessaires pour le départ en distribution des distributeurs de la plateforme de proximité (PFP) et notamment :

- **Ouverture et fermeture de la PFP,**
- **Remise des documents à distribuer, ainsi que la FDR, les fiches de distribution et badge vigik,**
- **Remise des documents aux distributeurs (enveloppe personnalisée et/ou flyer)**
- **Émargement relatif aux opérations de chargement.**

Cette fonction sera positionnée au niveau 1.3 de la convention collective et sera réservée aux distributeurs, ou éventuellement d'autres employés souhaitant évoluer vers cette fonction remplissant les missions de façon permanente. Date d'application retenue : le 01/01/2016.

## **4. Promotion des Pilotes d'équipe distribution au 1er niveau d'agent de maîtrise (niveau 2.1 de la CCNDD)**

Cette promotion sera réalisée après validation par le comité des carrières régionales qui vérifiera que les compétences techniques et managériales sont acquises par chaque intéressé. Les comités des carrières se réuniront en janvier 2016. La CFDT souhaite un accord d'entreprise pour l'ancrer dans le marbre mais aussi peser sur les missions et objectifs !!!

## **5. Fonds de secours et de remplacement temporaire du véhicule servant à effectuer les distributions.**

Le fond de secours mis en place dans le cadre de l'accord NAO 2011, prolongé sur 2012, 2013, 2014, et 2015 sera reconduit en 2016.

## **6. Mesures salariales pour les collaborateurs engagés dans un processus de formation diplômante (CQP Chef d'équipe, VAE RPF).**

Une enveloppe d'augmentation de 5% sera consacrée à l'attribution d'augmentations individuelles à celles et ceux ayant obtenu leur diplôme. La date d'application retenue est le 1er février 2016 au plus tôt ou date d'obtention du diplôme. La CFDT se préoccupera que ces nouvelles formations intègrent pleinement la réforme sur la formation professionnelle!

## **7. Congés pour évènements familiaux.**

Les dispositions de la convention collective (article 8- chapitre III), relatives aux 5 jours attribués pour le mariage de l'intéressé, sont étendues aux salariés envisageant de conclure un PACS (sur présentation d'un justificatif officiel). Une mesure de droit !

**Pour conclure :** Une nouvelle fois les négociations avec l'entreprise ont été difficiles et se terminent par un échec. La CFDT a fait sa propre analyse sur le résultat de ce nouveau rapport de force et le premier écueil par un PV de désaccord sur les NAO démontre qu'il y a urgence à se mobiliser. Médiapost sous couvert de parfum de crise ne va pas jusqu'au bout des négociations. Surtout elle se contente d'un PV de désaccord alors qu'il est possible d'aller plus loin avec des mesures dites périphériques du salaire : comme les chèques déjeuner (les salariés attendent), la revalorisation des primes comme la prime d'ancienneté... tous ces éléments font aussi parti du salaire. Dès lors la CFDT appelle les salariés à voter massivement, notamment sur les trois régions qui seront en élection en octobre pour donner enfin les moyens à la CFDT pour porter encore plus loin vos revendications.

**Ensemble gagnons et construisons votre avenir !**